

## Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVIe-XIXe siècles)

André Burguière

### Abstract

Forms of Modern European Household Organization. A. Burguière.

If the family model is defined as a coherent system linking size and structure of households, domestic cycle profile, and family organization principles (authority distribution, rules of succession, etc.), several models of Modern European families (16th to 19th centuries) can be distinguished. H. Hajnal isolates two such models, while P. Laslett isolates four of them. The present study reutilizes Le Play's typology in a new way. Three family models co-existed in France and in Europe as a whole: (1) the nuclear family based on late and "neo-local" marriage, the circulation of "placed" children, (2) the stem family based on a permanent household of business, the parents cohabiting with the chosen heir, and (3) the multiple family which controlled the mobilization of substantial family labor power in a business concern whose revenues were directly generated by unpaid work.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Burguière André. Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVIe-XIXe siècles). In: Annales. Economies, sociétés, civilisations. 41<sup>e</sup> année, N. 3, 1986. pp. 639-655;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahess.1986.283301>

[https://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1986\\_num\\_41\\_3\\_283301](https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1986_num_41_3_283301)

---

Fichier pdf généré le 22/03/2019

# LES STRUCTURES FAMILIALES

ANDRÉ BURGUIÈRE

## POUR UNE TYPOLOGIE DES FORMES D'ORGANISATION DOMESTIQUE DE L'EUROPE MODERNE (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> SIÈCLES)

Il y a encore une vingtaine d'années un historien traitant de la famille depuis le xvi<sup>e</sup> siècle nous aurait fait assister à la lente montée en Europe de la famille nucléaire moderne sous l'effet des transformations économiques et de l'action « modernisatrice » des États. L'idée du passage de la famille traditionnelle, caractérisée par des groupes domestiques larges et complexes, à la famille réduite actuelle où le groupe de résidence se limite à la cellule conjugale, à la fois unité de reproduction biologique et de reproduction sociale, cette idée était commune à la plupart des théories sociologiques : certains y voyaient le signe d'une décadence, d'autres la marche plus ou moins bienfaitrice du progrès. On aurait pu croire que l'essor de la démographie historique, en France, à la fin des années 1950 allait redonner vie aux recherches sur l'organisation des groupes familiaux dans lesquelles s'étaient illustrés, un siècle plus tôt, Frédéric Le Play et son école. Mais la mise au point d'une méthode d'exploitation sérielle de l'état civil ancien dont on avait négligé pendant longtemps les considérables ressources, conduisit les historiens à privilégier l'étude du mouvement et du volume de la population. S'ils s'intéressaient à la cellule familiale, c'était comme unité de reproduction biologique, non comme instance de reproduction sociale.

La technique dite de « reconstitution des familles », conçue par Louis Henry pour étudier l'évolution de la fécondité légitime, non seulement n'envisageait pas la famille comme unité domestique mais pouvait donner à certains l'illusion que le problème des structures familiales était résolu sans même avoir été posé. Ces familles reconstituées qu'on obtenait en rassemblant sur une

## LES STRUCTURES FAMILIALES

fiche tous les renseignements fournis par les registres paroissiaux concernant l'histoire démographique d'une cellule conjugale, de la constitution du couple au terme de sa capacité reproductrice, avaient toujours, par nature, une structure nucléaire.

Les historiens anglais étaient protégés d'une telle illusion par la médiocrité de leurs sources démographiques. Moins bien pourvus que leurs collègues français pour étudier la famille comme cellule de reproduction biologique — à cause du caractère lacunaire de leurs registres paroissiaux — ils ont préféré exploiter les ressources de leurs recensements plus nombreux pour les siècles anciens que ceux de la France d'Ancien Régime et se sont donc tout naturellement intéressés à l'analyse des groupes domestiques.

Le groupe domestique ne recouvre ni la totalité des relations de parenté, ni la totalité des relations sociales de ses membres. Mais par la solidarité d'intérêts et d'idées, par les liens d'affection (ou de haine) que le face à face quotidien tisse entre ceux qui vivent sous le même toit, par la socialisation qu'il procure à ceux qui y font leur entrée dans la vie, le ménage représente la part la plus perceptible et en même temps la plus structurante de l'univers familial.

Reprenant à son compte l'hypothèse de départ de Frédéric Le Play sur le rôle matriciel du groupe domestique dans l'organisation des sociétés — hypothèse si largement admise par les anthropologues qu'elle est devenue pour eux une sorte de truisme — mais si étrangement négligée par l'histoire sociale, Peter Laslett aboutit à des conclusions totalement opposées à celles du sociologue français.

L'exploitation statistique d'un corpus de recensements largement réparti dans le temps et dans l'espace a permis à la grande enquête comparée dirigée par Peter Laslett<sup>1</sup> d'attester l'ancienneté du ménage nucléaire et de réfuter l'évolutionnisme catastrophique de Le Play selon lequel la famille réduite qui triomphe aujourd'hui dans toutes les sociétés industrialisées ne serait qu'un avatar instable de la modernité, le résultat d'une désagrégation du modèle traditionnel de la famille-souche, sous l'effet de l'individualisme bourgeois de la Révolution française et de l'industrialisation.

Au lieu d'un passage constructif ou destructif de la famille étendue à la famille réduite, ces études quantitatives ont mis en évidence la pluralité des structures familiales et des formes de changement de l'organisation domestique. Avant de vouloir reconstruire une évolution, il convenait donc de décrire ces formes domestiques et les comportements qui leur sont associés. P. Laslett proposait un classement des groupes domestiques (selon que tous leurs membres sont apparentés ou non, qu'ils comptent deux générations ou plus, un noyau conjugal ou plusieurs, etc.) à partir des renseignements fournis par les recensements ou d'autres documents du même type.

Cette démarche — c'est la rançon de toute œuvre originale et féconde — a suscité de la part des historiens et des anthropologues de nombreuses critiques dont l'inventaire ferait un article à soi seul. Là n'est pas notre propos. Nous souhaitons prendre appui sur cet abondant débat pour envisager le passage d'une simple description des types de ménages à la reconstitution des modèles d'organisation familiale qui se partagent l'espace européen à l'époque moderne.



Quand nous affirmons que la famille réduite était le modèle familial qui dominait une grande partie de l'Europe bien avant la révolution industrielle, ce que nous qualifions, peut-être abusivement, de modèle correspond en réalité à la fréquence statistiquement majoritaire ou importante d'un type de ménage. Mais à partir de quel seuil peut-on décider qu'un type de ménage représente le modèle dominant ou préféré ? Encouragés par les premiers travaux qui attestaient l'enracinement ancien du modèle nucléaire, certains ont cru pouvoir affirmer que dans toutes les sociétés — pour des raisons qui tiennent plus aux mécanismes démographiques qu'aux choix culturels — la moitié des ménages au moins sont de type nucléaire. Nous savons maintenant à la lumière des études sur les pays baltes, la Russie et même la Hongrie, que cette loi ne vaut pas pour l'Europe orientale et se discute pour l'Europe centrale.

Si l'on devait, en outre, considérer le modèle nucléaire comme dominant partout où il concerne plus de la moitié des ménages, il faudrait renoncer à tenir compte des contrastes anthropologiques importants que l'on aperçoit entre l'Europe occidentale et l'Europe centrale ou par exemple entre le Nord et le Sud de la France. Les sociologues nous ont appris à distinguer la norme et la moyenne, la pratique la plus fréquente et la pratique préférentielle. Dans la France pyrénéenne au siècle dernier, la famille-souche était considérée comme le modèle familial idéal alors qu'il était réalisé dans moins de 20 % des groupes domestiques. On a pu montrer à partir d'une étude<sup>2</sup> sur un village proche de Lavedan, là où Le Play avait cru retrouver l'archétype de la famille souche, que la plupart des maisons adoptaient successivement, dans leur cycle domestique — selon les caprices du sort ou plutôt de la démographie — la forme d'une famille-souche, d'une famille conjugale, puis multiple, etc., mais se réinstallaient, dès que la conjoncture s'y prêtait dans la forme d'organisation qui avait leur préférence : la famille-souche. Le modèle préféré n'est pas nécessairement le plus répandu. Mais comment définir la préférence, si la répartition statistique ne constitue pas un indice suffisant ? Le classement des ménages proposé par P. Laslett trouve ici ses limites. Il permet de décrire la composition de chaque type de ménage, mais non de faire ressortir les traits qui assurent sa cohérence interne, son degré d'ouverture au monde extérieur et sa capacité à se pérenniser : c'est-à-dire, pour reprendre les termes de Le Play, ce qui fait sa « stabilité » ou son « instabilité ».

La notion de modèle permet de prendre en compte le caractère évolutif (ou cyclique) et stratégique de l'organisation familiale que certains reprochent à Peter Laslett d'avoir ignoré. Elle ne contredit pas la démarche choisie par les historiens démographes de Cambridge puisqu'elle peut largement se construire à partir des sources sérielles sur lesquelles leurs recherches prennent appui, mais elle invite à dépasser cette démarche. Le nouveau livre que Peter Laslett et son groupe ont publié, onze ans après *Household and Family* illustre cette volonté de dépassement<sup>3</sup>.

J. Hajnal, prolongeant le modèle de mariage qu'il avait élaboré vingt ans plus tôt<sup>4</sup>, propose un modèle de la famille occidentale<sup>5</sup>, un Occident qu'il fait avancer loin vers l'Est, jusqu'à une ligne Saint-Petersbourg-Trieste. Ce modèle ne se définit pas selon lui par la forme que prend le groupe domestique, en l'occurrence la structure nucléaire, mais par les conditions dans lesquelles il se forme et se reproduit. Ce sont : 1) le mariage tardif, 2) sa néolocalité, 3) le pla-

## LES STRUCTURES FAMILIALES

cement des jeunes comme domestiques dans d'autres familles jusqu'à leur mariage. On a fréquemment souligné ces dernières années le rôle joué dans la première modernité de l'Europe occidentale par le mariage tardif qui a fondé l'autonomie du couple et promu la relation conjugale. Peu de spécialistes, en revanche, avaient perçu l'importance de la circulation des enfants placés avant que P. Laslett<sup>6</sup> n'invente, pour désigner le phénomène, l'expression « *life-cycle servant* ».

Là où il était largement répandu, et assimilé à un système d'apprentissage, le placement touchait tous les niveaux sociaux. Dans l'île danoise de Moen, en 1645, 19 % des enfants de fermiers et 36 % des enfants de journaliers de 10 à 14 ans, étaient placés. Entre 20 et 29 ans, 46 % des enfants de fermiers et 80 % des enfants de journaliers étaient domestiques<sup>7</sup>.

Pour ceux qui étaient issus d'un milieu aisé, le statut de domestique représentait un déclassement social provisoire — le fils de fermier retrouvait après le mariage un statut social égal ou même supérieur à celui de son employeur — mais assez marqué pour apprendre en même temps la valeur, la relativité et la flexibilité de toute hiérarchie sociale.

Les enfants étaient placés parfois chez des parents éloignés, souvent chez des voisins ou des familles amies de la région. Cette circulation faisait naître d'autres circuits d'échanges, de prestations réciproques, de conjoints (il n'était pas exclu que le jeune finisse par se marier dans la famille où il avait été placé comme domestique) ou se coulait dans les circuits existants. Dans tous les cas, elle poussait le groupe domestique à s'ouvrir largement à la société environnante, à s'extravertir au lieu de se replier sur le réseau de parenté. Elle favorisait le lien social, diffus, toujours à renouer et à étendre aux dépens des liens du sang, donnés une fois pour toutes.

Dans les régions de placement, la majorité des domestiques étaient jeunes et célibataires. 5 % des jeunes Anglais de 10 à 14 ans (aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), 10 % des Norvégiens (1801), 20 % des Islandais (1729), et plus de 30 % des Danois (1787-1801) servaient comme domestiques. Entre 20 et 24 ans, la proportion variait de 33 % (les Norvégiens) à 54 % (les Danois)<sup>8</sup>. Globalement, on peut estimer qu'un adulte sur deux, dans cette partie de l'Europe, avait fait l'expérience du statut de domestique à un moment de sa jeunesse et que ces « *life-cycle servants* » représentaient en permanence plus de 10 % de la population : ils étaient un peu moins de 10 % en Norvège en 1801, 17 % en Islande en 1729, 18 % au Danemark à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils étaient 14 % en Angleterre pendant notre période (1574-1821) et à peu près autant aux Pays-Bas. En France, ils semblent avoir été plus nombreux au Nord, là où prédominait le ménage nucléaire, qu'au Sud : à Montplaisant (Périgord)<sup>9</sup> en 1644 où moins de la moitié des ménages sont nucléaires, on ne trouve que 5,8 % de domestiques. A Longuenesse<sup>10</sup> (région de Calais) en 1778 où plus des trois quarts des ménages sont nucléaires, on dénombre 12,6 % de domestiques. En Allemagne, en Autriche et même plus à l'Est, dans les pays baltes, les domestiques dépassent aussi par endroits 10 % de la population.

La valeur de ces chiffres est incertaine : ils sont parfois excessifs (quand l'âge n'est pas mentionné, domestiques de « cycle de vie » et domestiques de profession sont confondus) parfois insuffisants : quand les jeunes sont placés chez un de leurs parents, ils sont désignés en général par leur lien de parenté et

non par leur statut de domestique. C'est pourquoi cette Europe des domestiques qui, pour J. Hajnal, s'avance très loin vers l'Est jusqu'à une ligne Saint-Pétersbourg-Trieste, finit par mettre ensemble des cultures familiales très différentes.

Peter Laslett a tenté de reconstituer une géographie européenne des formes familiales plus articulée, en combinant pour élaborer ses modèles, quatre critères de base (l'âge au mariage, l'écart d'âge entre époux, le taux de nuptialité, et le taux de remariage parmi les veufs) et un certain nombre de critères secondaires comme le mode de formation des groupes domestiques, leur structure familiale et leur profil socio-économique<sup>11</sup>. Ceci lui permet de distinguer quatre types — ce sont plus des tendances que des modèles — qui se partagent l'espace européen durant notre période :

- 1) un type occidental fondé sur le mariage tardif et néolocal, le ménage nucléaire et la circulation des enfants placés. Il correspond au périmètre nord-occidental où s'affirme dans toute son « occidentalité » le modèle défini par Hajnal ;
- 2) un type « moyen-occidental » dominant en Europe centrale germanique et balte qui diffère du précédent par une attitude favorable à la famille étendue où un enfant marié cohabite provisoirement avec ses parents ;
- 3) un type « méditerranéen » caractérisé par un âge au mariage précoce pour les filles, un écart d'âge important entre conjoints, une certaine résistance aux remariages, et des familles complexes en plus grand nombre ;
- 4) un type oriental enfin, semblable à celui qu'Hajnal situe au-delà de la ligne Saint-Pétersbourg-Trieste.

L'intérêt de cette typologie est de faire droit aux formules intermédiaires que l'on rencontre à travers l'Europe et qui n'entrent véritablement dans aucun des deux modèles définis par Hajnal. Mais ce qu'elle gagne en cohérence dans la description, elle le perd dans la localisation. Si l'on cherche par exemple à définir la particularité de la France méridionale par rapport à une France du Nord acquise au modèle nucléaire « occidental » c'est au type « moyen-occidental » favorable à la famille-souche qu'il faut la rattacher, non au type « méditerranéen ».

Ce type « moyen-occidental », en revanche, ne recouvre ni toute l'Allemagne (le Nord est à dominante nucléaire) ni toute l'Autriche, et moins encore la Hongrie. Quant au type « méditerranéen », il convient plus au Sud de la péninsule italienne qu'aux régions situées au Nord de l'Apennin, et s'adapte mal à la péninsule Ibérique : à la Catalogne beaucoup plus mal qu'à l'Andalousie, pour ne rien dire du Portugal où les journaliers des grands domaines de l'Alentejo pratiquent un mariage précoce, néolocal et vivent en ménages nucléaires alors que les micro-propriétaires du Nord connaissent la famille-souche et le mariage tardif.

Comme tous les indices sociaux, la répartition géographique des structures familiales se traduit par des effets de dominance, de contraste, dont l'impact et l'irrégularité varient selon qu'on les observe au niveau du continent, des ensembles nationaux, de la région ou de la micro-région. En Basse-Saxe, par exemple, deux micro-régions pratiquement voisines, présentent à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle des structures radicalement opposées. Dans la région du Calenberg où un seul enfant, en général, hérite de l'exploitation, la formule préférée — et réalisée

## LES STRUCTURES FAMILIALES

dans 28 % des ménages en 1689 — est la famille-souche. Aux alentours de Göttingen, au contraire, les exploitations en général plus petites sont partagées entre tous les enfants et les ménages sont à 90 % nucléaires<sup>12</sup>.

A l'échelle de l'Europe, il paraît plus utile de distinguer les formes d'organisation familiale par leurs clivages anthropologiques que par leur implantation géographique. Entre la typologie d'Hajnal qui simplifie à l'extrême et celle de P. Laslett qui nuance trop, la sagesse consiste peut-être à revenir aux trois modèles de familles que distingue Le Play (quitte à les définir et même à les nommer différemment) : un modèle *nucléaire* fondé sur le mariage tardif et néolocal et centré sur le groupe conjugal ; un modèle de *famille-souche* lié à la permanence d'une « maison » ou d'une exploitation transmise à un seul héritier ; un modèle *communautaire* (ce que Le Play nommait « la famille patriarcale »), caractérisé par des ménages complexes de formes diverses (groupes lignagers où des parents cohabitent avec plusieurs fils mariés, « frèrèches » associant plusieurs frères ou sœurs mariés, etc.) et de grande dimension.

La famille nucléaire est largement ouverte à la société environnante, grâce au placement des enfants et à la circulation des domestiques que cet usage entretient. C'est aussi la structure la plus souple — Frédéric Le Play aurait dit la plus instable — la plus porteuse pour l'esprit d'entreprise puisque chaque nouveau couple doit fonder son propre foyer. Ce modèle domine à l'époque moderne tout le Nord-Ouest de l'Europe.

Les familles-souches placent aussi parfois les enfants comme domestiques dans d'autres familles, mais sans véritable réciprocité. Car le placement répond ici beaucoup moins au souci de compléter l'apprentissage des enfants qu'à celui de les écarter de la succession. Seul l'héritier est appelé à cohabiter une fois marié avec ses parents, en attendant que ceux-ci meurent (c'est la formule qui prévaut dans la France méridionale) ou prennent leur retraite : procédure appelée *Leibzucht* dans certaines régions de l'Allemagne, *Ausnahm* en Autriche, elle est particulièrement répandue dans l'aire germanique. La famille-souche est la forme d'organisation familiale préférée de toute une partie de l'Europe montagnaise ou herbagère, là aussi où l'habitat est le plus souvent dispersé. On la rencontre du Nord du Portugal aux pays baltes<sup>13</sup> en passant par la France méridionale et la zone alpine.

La famille « communautaire » exclut en principe le recours aux domestiques, car sa raison d'être correspond à la nécessité d'accumuler une grosse quantité de main-d'œuvre non rémunérée — donc familiale — pour exploiter une tenure serve (en Russie ou en Pologne), une métairie (en Poitou, Limousin, Auvergne ou dans l'Italie centrale), un domaine indivis (telles les communautés taisibles du Bourbonnais, de la Franche-Comté, du Valais ou des « zadruga » serbes) dont le revenu est fonction de la main-d'œuvre investie. Ce modèle n'est pas forcément lié à un statut de dépendance puisqu'on le trouve aussi bien chez des paysans soumis au servage, des tenanciers précaires que chez des fermiers ou des propriétaires ayant choisi l'indivision. En Russie ce type de famille est tout aussi implanté dans les régions qui ont échappé au servage<sup>14</sup>.

La logique économique de ce modèle refuse le départ des enfants. Une autre loi fondamentale, écrit Legrand d'Aussy<sup>15</sup> à propos d'une communauté taisible de la région de Thiers, les Guittard-Pinon, qu'il a visitée en 1788

... est celle qui regarde les biens. Jamais, dans aucun cas, ils ne sont partagés... une Guittard sort-elle de Pinon, pour se marier, on lui donne 6 000 livres en argent ; mais elle renonce à tout... Il en serait de même pour les garçons, si quelqu'un d'eux allait s'établir ailleurs. Ce dernier cas est arrivé... mais il est très rare. Tous les membres de la famille y restent. Comme il leur faut beaucoup de bras pour l'exploitation de leur bien et qu'ils n'en ont point assez... ils ne se permettent point les émigrations.

Cette logique peut inciter à marier les enfants plus tôt et à les retenir ensuite le plus longtemps possible sous le toit familial.

Quand la famille ne l'impose pas d'elle-même, le seigneur ou le patron se charge de le faire pour protéger ses propres intérêts. A Mishino, l'un des villages appartenant au prince Gagarine, un ordre du seigneur avertit les paysans en décembre 1817 que toutes les filles non mariées ou veuves de plus de 15 ans sont requises pour aller travailler au moulin à foulon que le prince vient d'ouvrir dans un autre domaine. Presque tous les parents, pour éviter de voir leurs filles partir au loin, s'engagèrent par écrit à les marier avant Pâques<sup>16</sup>. Dans le système de la « mezzadria » les formes de coercition sont différentes, mais le principe est le même : toute diminution de la capacité productive de la famille est assimilée à une rupture de contrat. En 1752, les Pères de San Gregorio de Bologne, propriétaires de la terre de San Almasio, renvoient la famille Rinaldi à cause de la mort du chef de famille et du « départ d'un fils du foyer paternel ». Les mêmes propriétaires avaient attribué la ferme de San Domino à N. Macchi de 1726 à 1734. Ils l'installent ensuite sur celle de Bassa di Camaldo, plus importante. Mais deux ans plus tard, N. Macchi demande à revenir à San Domino « parce qu'il n'a pas une famille assez grande pour exploiter Bassa di Camaldo, ni les moyens de payer un domestique »<sup>17</sup>.

Malgré cette instabilité chronique, le modèle « communautaire » incite au repli autarcique sur l'univers familial censé mobiliser l'individu et le prendre en charge du berceau à la tombe. Au-delà de leur finalité économique, les regroupements de ce type s'inspirent d'une conception défensive du champ social, identifiant les obligations de solidarité aux liens du sang et s'efforçant de rassembler sous le même toit la plus grande partie du réseau de parenté.



L'un des reproches les plus souvent faits à l'étude des groupes domestiques telle que la conçoit P. Laslett est de s'appuyer sur une représentation figée des structures familiales : les recensements constituent en quelque sorte des « instantanés photographiques » d'une réalité vivante et donc perpétuellement changeante. Cette méthode aurait donc tendance à évacuer la dimension évolutive des groupes familiaux et le caractère cyclique de cette évolution qui modifie leur taille et leur agencement au gré des événements démographiques, mariages, naissances, décès.

S'il s'agit de contester la représentativité des données statistiques sur lesquelles porte l'analyse, la critique ne paraît guère pertinente. Comme les membres d'une même communauté ne naissent et ne se marient jamais tous en même temps, la répartition aléatoire des événements démographiques fournit à



## LES STRUCTURES FAMILIALES

chaque instant un éventail suffisamment représentatif des différents stades d'évolution du cycle familial dans le milieu considéré.

Mais si la critique vise à nous rendre attentifs à la dimension dynamique du groupe familial afin de lui restituer sa durée propre, elle a raison d'être. Pour nous en tenir aux trois modèles que nous avons distingués, la prise en compte de leur cycle de développement permet de mieux saisir leur particularité et révèle des traits qu'une approche synchronique ne pouvait laisser soupçonner. Le plus discontinu, le plus court des trois mais aussi le plus régulier est le cycle de la famille nucléaire puisque chaque mariage fait naître un nouveau groupe domestique. La famille s'agrandit au rythme des naissances sans jamais changer de structure ; la tension et les conflits d'autorité qui pourraient surgir quand les enfants atteignent la puberté sont évités par la pratique du placement à l'extérieur.

En France où cette pratique semble avoir été moins répandue, les enfants attendaient souvent la mort du père pour se marier et s'établir. La conjonction d'une norme de mariage tardif et d'un taux de mortalité élevé, rend cette attente supportable et permet de faire coïncider la transmission des biens, de l'autorité et la formation des nouveaux ménages. Mais en Angleterre où le phénomène du « *life-cycle servant* » est général, le calendrier des mariages et celui de la formation des ménages se règlent sur le marché de l'emploi. Quand le salaire réel augmente, l'épargne des jeunes domestiques s'accélère et leur permet de se marier plus tôt. L'augmentation de la nuptialité provoque en retour à la génération suivante un afflux de main-d'œuvre qui fait baisser les salaires. Le mouvement de la nuptialité et celui des salaires se répondent avec un décalage de trente ans : la nuptialité baisse à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Elle remonte ensuite pour se stabiliser entre 1771 et 1776 puis retombe au début du xix<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>.

« La famille-souche », en revanche, qui donne à première vue toutes les garanties de stabilité, puisqu'elle est fondée sur un principe de continuité, se révèle dans son mode de développement particulièrement instable. La cohabitation d'un jeune couple avec les parents, qui constitue le trait le plus distinctif du modèle, ne se réalise que dans une partie du cycle et à un moment qui varie selon les conditions démographiques et juridiques. Plus tôt s'il s'agit d'une héritière (les filles se marient en moyenne deux à trois ans plus tôt que les garçons) et donc d'un mariage « en gendre » : c'est le cas, pour des raisons démographiques, dans 20 % des ménages qui n'ont que des filles et pour des raisons juridiques dans quelques régions régies par un droit d'aînesse absolu (en particulier dans la zone pyrénéenne) ou laissant aux parents une totale liberté de choix ; dans le Gévaudan, par exemple, il arrive que des parents fassent une fille héritière, alors qu'ils ont aussi des garçons, pour réaliser une opération avantageuse sur le marché matrimonial. Beaucoup plus tard si la règle est l'ultimo-géniture. Selon l'âge du chef de famille, la famille-souche, véritable ménage à géométrie variable, passe d'une structure complexe à une structure élargie, puis nucléaire. A. Esparros<sup>19</sup>, dans les Baronnie, non loin du village de Lavedan où F. Le Play avait cru retrouver miraculeusement conservée, la famille-souche, prototype selon lui de l'organisation familiale de la France d'Ancien Régime, les Guilhamet, une famille et une « maison » attestées depuis le xvii<sup>e</sup> siècle, sont passés au cours du xix<sup>e</sup> siècle par les cinq types de la nomenclature de Peter Laslett : un couple avec enfants (3 b), un fils marié

cohabitant avec les parents (5 b), une famille élargie à un collatéral (4 b), 5 b à nouveau, un couple avec un ascendant (4 d), une veuve avec enfants (3 d).

Non seulement un groupe domestique à vocation de famille-souche doit subir différentes métamorphoses pour atteindre la formule idéale de cohabitation à trois générations et s'y tenir pendant quelques années, mais chaque transformation est une source de tension et d'incertitude sur le destin du ménage : tension entre les enfants, entre parents et enfants tant que l'héritier n'a pas été choisi, si l'usage laisse le choix ; tension ensuite entre le chef de famille et l'héritier impatient de recueillir le patrimoine et l'autorité. A Saint-André-des-Alpes, bourgade de Haute-Provence, 45 % des contrats de mariage passés au XVIII<sup>e</sup> siècle mentionnent l'obligation de cohabiter avec les parents et presque tous comportent une clause « d'insupport » en cas de désaccord entre parents et héritier<sup>20</sup>.

Les études sur la criminalité dans la France méridionale au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup> ont montré à quel point le système de l'héritier unique, au lieu d'installer l'harmonie et la stabilité dans la famille, comme l'avait cru F. Le Play, faisait régner un climat de mésentente qui débouchait parfois sur la violence : mésentente et jalousie entre frères rivaux, ressentiment de cadets sacrifiés par un père injuste, mais surtout, la plus criminogène de toutes, mésentente issue de la cohabitation des parents et du couple héritier.

Contrairement à la famille-souche, la famille communautaire ne recherche pas la stabilité à tout prix. Dans le cas de la « mezzadria » par exemple, le souci de maintenir un rapport constant entre la taille de la famille exploitante et celle de la métairie provoque une circulation incessante des métayers qui sont attirés par une métairie plus importante ou refoulés à cause de l'amputation de leur force productive vers une métairie plus modeste. Dans les grands domaines russes, les familles ne déménagent pas, mais la superficie des tenures est constamment réajustée à la capacité de travail des ménages.

Des trois modèles c'est pourtant la famille communautaire qui est la plus stable ou plutôt la plus insensible au déroulement du cycle domestique. Ce ne sont pas les événements démographiques (mariage des fils, décès du chef de ménage, etc.) qui provoquent l'éclatement du ménage et font surgir de nouveaux groupes domestiques, mais des accidents psychologiques. A Mishino<sup>22</sup>, tous les nouveaux ménages se sont formés de la même manière : par scission d'un groupe domestique existant, à la suite d'un conflit né le plus souvent du mariage d'un deuxième fils et des difficultés du nouveau couple à cohabiter avec le reste de la famille.

La rupture est pour la famille communautaire à la fois une menace permanente et pratiquement le seul moyen de fonder un nouveau ménage. Une menace qui ne se limite pas à la Russie et au système domanial : en France, elle est évoquée au XVIII<sup>e</sup> siècle par les paysans qui appartiennent aux communautés de métayage de Limagne ou aux communautés taisibles du Bourbonnais pour obtenir une dispense de mariage auprès de l'officialité de Clermont : telle veuve de métayer qui veut se remarier avec un cousin déclare que la communauté à laquelle elle appartient « existant depuis soixante ans, les membres sont incapables de se rendre des comptes » et que le seul moyen pour elle de préserver ses intérêts est de se marier dans sa parenté<sup>23</sup> ; « harmonie entre parsonniers est garantie de survie » écrit un curé à propos des communautés taisibles pour

## LES STRUCTURES FAMILIALES

appuyer une demande de dispense. Ces grandes maisonnées ne sont pas plus que les familles-souches des havres de paix et de chaleur humaine. La chappe d'un pouvoir patriarcal qui ne change de mains en général qu'à la mort du patriarche, recouvre les frustrations et les renoncements des adultes contraints à rester sous le toit familial et mariés plus souvent selon ce qui garantissait la stabilité du groupe que selon leurs vœux.

Les sources de conflits y sont aussi nombreuses que dans les familles-souches. Si les crises débouchent plus rarement sur des conduites criminelles c'est parce que la logique du regroupement communautaire et le modèle de comportement qu'il secrète tendent à neutraliser le cycle domestique, à le rendre sans effet, alors que celle de la famille-souche, à la fois inégalitaire et sélective inspire des stratégies personnelles de concurrence et d'affrontement.

Ce qui structure la famille paysanne, selon Chayanov<sup>24</sup>, c'est un effort constant pour adapter sa surface de production à l'évolution de son cycle domestique. La logique de notre modèle communautaire est un démenti de la célèbre théorie de l'économie paysanne. « On a l'impression, écrit W. Kula<sup>25</sup>, à propos des grands domaines polonais du XVIII<sup>e</sup> siècle, que la composition et la structure de la famille s'adaptent aux ressources invariables des forces productives de la famille. » Comme dans le domaine russe, c'est souvent le seigneur qui impose aux familles paysannes les mesures propres à préserver leur capacité productive.

Il interdit pour les filles les mariages exogames qui leur feraient quitter le domaine : le règlement de 1733 pour les villages de Zegree et Rataje, propriétés de la ville de Posnan, précise : « Les paysans... ne doivent pas marier leurs filles dans d'autres juridictions, mais seulement dans les domaines appartenant à la ville. » Il recase d'autorité les enfants orphelins. Il oblige les veuves à se remarier : ainsi le règlement de Ros de 1804 : « Il est enjoint aux tuteurs de marier la veuve dans l'année et elle doit être prévenue que si, en l'espace d'un an elle ne se marie pas... tout son bien sera mis à l'enchère »<sup>26</sup>.

Des contraintes analogues s'exercent sur les maisonnées communautaires de l'Europe occidentale. Une veuve « coparsonnière » dans une métairie de Limagne déclare à l'official de Clermont au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'elle « doit fournir des bras pour concourir avec ses frères à l'exploitation du domaine et qu'elle sera évincée si son mariage n'a pas lieu »<sup>27</sup>. Même situation pour les familles de « mezzadri » (comme nous l'avons vu pour les terres des Pères de San Gregorio de Bologne)<sup>28</sup> qui risquent l'éviction ou le transfert sur une exploitation plus petite en cas de décès du chef de famille ou de départ d'un fils adulte.

La famille communautaire oppose aux fluctuations économiques la même capacité à colmater les brèches, à compenser la baisse du revenu par une augmentation du travail investi qu'elle met en œuvre pour neutraliser l'action désorganisatrice du cycle domestique. Les tensions économiques renforcent l'immobilisme des structures communautaires qui engendre à son tour l'immobilisme économique. Quand la croissance démographique fait baisser les salaires et alourdit les prélèvements, la dégradation du revenu paysan, masquée ici par un plus gros investissement en main-d'œuvre, ne se manifeste que par un gonflement des ménages. C'est ce qu'on observe au XVIII<sup>e</sup> siècle aussi bien dans l'aire du métayage du centre de la France, dans celui de la « mezzadria » italienne que dans les grands domaines baltes et un peu plus tard en Russie.

Malgré sa plus grande flexibilité — ou à cause d'elle — la famille nucléaire a été beaucoup plus atteinte par les mutations économiques du xviii<sup>e</sup> siècle. De plus en plus empêchée, par la croissance démographique, d'assurer son rôle de médiatrice dans la circulation de la main-d'œuvre, des conjoints et des patrimoines au sein des communautés villageoises, elle est devenue bien souvent un tremplin d'émigration. Une étude micro-régionale sur trois villages du sud-ouest de la Norvège où presque toutes les familles étaient nucléaires au début du xviii<sup>e</sup> siècle et s'échangeaient leurs enfants en les plaçant comme domestiques, nous en fournit la démonstration<sup>29</sup> : Etne, une paroisse de gros fermiers combinant élevage et cultures ; Sauda, constituée de paysans plus modestes associant l'élevage et l'exploitation forestière ; Torvastad enfin, village de paysans-pêcheurs. L'essor démographique qui s'accélère dans la deuxième moitié du xviii<sup>e</sup> siècle a provoqué dans les trois villages une augmentation des ménages de journaliers dépourvus de terre. On aurait pu s'attendre à ce qu'il provoque également un gonflement de la population adolescente placée. C'est l'inverse qui se produit à Etne et à Sauda. Dans ces deux paroisses purement agricoles, l'inflation des salariés disponibles fait baisser les salaires et concurrence le placement des adolescents. Même si les gages des jeunes domestiques sont faibles, il devient plus avantageux pour un fermier d'employer des ouvriers agricoles de façon saisonnière, pour les grands travaux, que de nourrir à l'année un domestique. A Torvastad au contraire, où les exploitations étaient en moyenne plus petites, la situation des domestiques reste stable. Les journaliers trouvent à s'employer comme marins pêcheurs. Quant aux paysans qui pratiquent la pêche, ils continuent à avoir besoin d'un domestique pour les accompagner en mer pendant la morte saison agricole ou les relayer à terre.

A Sauda on ne trouvait aucun ménage complexe en 1758 chez les paysans propriétaires ; 38 % en 1801 ont un profil de famille-souche. La loi norvégienne accordait à l'aîné des enfants, en cas de vente de la terre, le privilège de la racheter à bas prix dans un délai de 20 ans. La croissance démographique transforma en règle ce qui n'était qu'une possibilité et immobilisa le marché foncier. L'institution du « kar » qui permettait aux parents de prendre leur retraite *in situ* en cédant la ferme à l'héritier contre une rente viagère importante, se généralisa : cohabiter avec les parents et assumer les frais élevés de leur entretien, c'était pour les jeunes le prix à payer pour accéder à la terre devenue introuvable.

Face à la crise, la famille-souche était pour les aînés de la classe propriétaire la solution du moindre mal. Pour les autres c'était l'émigration. Le recours aux domestiques de cycle de vie est en recul dans tout le nord-ouest de l'Europe au xviii<sup>e</sup> siècle, là où il assurait l'équilibre de la structure nucléaire. En Angleterre où des parents isolés, ascendants veufs ou collatéraux apparaissent de plus en plus dans les ménages à la place des domestiques, la baisse est moins forte dans les régions d'élevage, qui réclament une grosse quantité de main-d'œuvre permanente. Mais la pression démographique fait refluer l'élevage au profit des emblavures<sup>30</sup>.

La révolution industrielle attire vers les centres manufacturiers dès le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle en Angleterre, et dans la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle dans la plus grande partie de l'Europe occidentale, les paysans en surplus, privés de terre ou d'emploi qui vont fournir les plus gros bataillons du prolétariat urbain.

## LES STRUCTURES FAMILIALES

Avant ou à côté d'elle, l'industrialisation des campagnes, qui accompagne et stimule la croissance démographique du XVIII<sup>e</sup> siècle, a eu des effets spécifiques sur les structures familiales, mais peut-être plus nettement sur le système de la famille-souche que sur la famille nucléaire.

Qu'il s'agisse du cas de la Suisse, de l'Allemagne du Sud, de l'Autriche... ou du Languedoc, ce que la protoindustrialisation met en cause dans la famille-souche, c'est beaucoup plus l'organisation interne du groupe domestique que sa capacité à redistribuer la main-d'œuvre. Mise en cause d'abord du pouvoir patriarcal et de la prééminence de l'héritier : les perspectives d'emploi et de revenus non-agricoles diminuent l'attrait de la terre — privilège de l'héritier — et, par voie de conséquence, le pouvoir du patriarche qui contrôle son accès. Elles incitent à se marier plus tôt. Mise en cause également des rapports de subordination entre maris et femmes par leur commune position de salariés. Dans un premier temps, la protoindustrialisation enrôle les femmes et les hommes mais en établissant un partage sexuel des tâches : dans l'industrie textile par exemple, les femmes filent et les hommes tissent. Dans un deuxième temps, lorsque les usines de filature contraignent la main-d'œuvre rurale de plus en plus abondante à se rabattre sur le tissage, les femmes qui acceptent des salaires plus bas expulsent les hommes de ce qui était jusque-là leur spécialité et les condamnent à se replier sur l'activité agricole. On assiste alors dans certaines régions, selon les voyageurs de l'époque, à une véritable inversion des rôles, les hommes assurant les tâches domestiques pendant que les femmes s'affairent au métier à tisser.

Dans ces régions, l'industrialisation passagère des campagnes, brisée par l'essor manufacturier des centres urbains, n'a laissé derrière elle qu'une puissante poussée d'émigration. Ce qui pour le système de la famille-souche n'était que retour au régime normal.

Fondée sur le souci de préserver la continuité — et si possible l'unité — d'une exploitation, la famille-souche condamnait la plupart des enfants à chaque génération à se caser par mariage dans une maison du voisinage ou à émigrer. Condamnation légère dans les périodes de stagnation ou de récupération démographique (au XV<sup>e</sup> siècle pour une grande partie de l'Europe, dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle pour l'Europe centrale) elle devenait insupportable en période d'essor démographique et les enfants exclus étaient tentés de se faire reconnaître un droit au partage ou simplement au maintien sous le toit familial.

On observe cette tension révélatrice d'une crise latente de la famille-souche au début et à la fin de notre période : au XVI<sup>e</sup> siècle, à la veille de la Guerre des paysans, dans la Haute-Souabe, l'usage qui consistait à transmettre la terre à celui qui était resté jusqu'au bout auprès de ses parents (principe d'ultimogéniture) est remis en cause par les exclus qui ne trouvent plus de terres disponibles ailleurs : pour éviter la prolétarisation à laquelle ils se condamnent en quittant la maison, ils réclament le droit de rester<sup>31</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, presque partout, mais particulièrement dans la France méridionale, la famille-souche navigue entre deux maux : l'émiettement des patrimoines ou des tenures foncières et l'asphyxie des groupes domestiques — célibataires restés au service de l'héritier, patriarches déclinants dont on se débarrasse et se venge avec un peu de poison dans la soupe, aïeule à charge,

trop lente à mourir, qu'on expédie dans l'autre monde en la serrant bien fort entre deux portes (ce qu'on appelle la « serrade » en Gévaudan), sœurs restées célibataires pour demeurer sous le toit paternel, qui donnent le jour à des enfants naturels voués aux tâches ancillaires les plus ingrates et aux agressions sexuelles du voisinage. Une grande partie de la criminalité familiale étudiée par Nicole et Yves Castan pour le ressort du Parlement de Toulouse, par Élisabeth Claverie pour le Gévaudan, est imputable à l'enlèvement d'un système familial qui n'a plus les moyens de se décharger de ceux qu'il exclut et qui coule avec eux.



Les trois modèles qui viennent d'être proposés désignent avant tout des formules de regroupement domestique plus ou moins répandus selon les régions dont l'inégale répartition nous permet d'esquisser une géographie des formes familiales de l'Europe moderne.

1. L'inégal succès, selon les régions, de ces trois modèles d'organisation familiale s'explique-t-il par la diversité des structures économiques et sociales ou par celle des règles juridiques ? Il serait illusoire, à coup sûr, de s'en tenir à un seul registre d'explication.

Influence du type d'économie agricole ? Le modèle nucléaire domine incontestablement dans les communautés paysannes des zones d'openfield combinant l'agriculture de subsistance et l'ouverture à l'économie de marché, entretenant des relations intenses et anciennes avec le milieu urbain. Mais plus que leur orientation économique, c'est l'architecture particulière de ces sociétés paysannes et leurs puissantes institutions communautaires qui poussent le ménage à privilégier les relations de voisinage et à préférer une formule réduite largement ouverte sur le milieu environnant.

La famille-souche, pour sa part, est particulièrement implantée dans l'Europe bocagère et montagnaise dominée par une économie pastorale et un habitat dispersé. Le succès du modèle communautaire enfin coïncide souvent avec des régions d'économie domaniale. Indifférent au mode de faire-valoir et au statut social, il trouve un accueil favorable, en France et en Italie principalement, dans les zones de métayage, mais aussi chez des paysans propriétaires ou fermiers, vivant en indivision (ainsi les fameuses communautés taisibles du Bourbonnais et du Nivernais). C'est dans les campagnes de l'Europe centrale et orientale soumises au servage qu'il touche le plus grand pourcentage de ménages (Pologne, Hongrie, Pays Baltes et Russie), mais dans ces régions, son succès n'est pas moins grand dans la population préservée du servage.

De nos trois modèles, il est le seul en revanche qui corresponde à une logique économique précise : celle qui mesure le revenu d'une unité de production à la quantité de main-d'œuvre familiale (donc non salariée) investie.

Influence des règles successorales ? On pourrait penser idéalement que les habitudes de partage fabriquent des familles nucléaires alors que les règles inégalitaires qui avantagent un héritier, en favorisant la cohabitation des parents et du couple héritier, sont le support naturel des familles complexes. Ainsi s'expliquerait, en particulier, l'opposition entre une France du Nord nucléaire,

## LES STRUCTURES FAMILIALES

dominée par des coutumes de partage strictement égalitaire ou d'option entre dot et part d'héritage, et une France méridionale, attachée au régime du préciput, terre d'élection de la famille-souche.

La tentation est forte chez les historiens, surtout depuis que le vent du structuralisme souffle sur eux, de considérer les sociétés comme programmées par leurs règles juridiques et de supposer une relation quasi mécanique entre les systèmes d'héritage et les formes domestiques. Mais ce serait oublier le poids des stratégies familiales ou individuelles, cette marge de discontinuité entre la règle et la pratique, abandonnée au jeu social. Ce serait sous-estimer également les effets pervers des dispositions juridiques qui peuvent inspirer des formules pratiquement contraires à leurs principes.

On a pu ainsi observer pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'Ile-de-France réglée par la coutume de Paris comme dans la partie de la Lorraine gouvernée par la coutume de Saint-Mihiel (deux coutumes imposant la division des patrimoines), que la menace d'un morcellement extrême des exploitations poussait les petits paysans à recourir à des pratiques... d'indivision : le partage réalisé formellement (chaque héritier recevant la moitié ou le tiers d'une maison, de telle ou telle parcelle) ne devenait effectif qu'à la deuxième ou troisième génération.

Le maintien de ces micro-patrimoines en indivision n'imposait pas nécessairement aux héritiers une cohabitation prolongée. Mais on est en droit de supposer que certains types de familles communautaires fondées sur l'indivision sont issus de ces retombées inattendues d'un principe... de division.

Inversement, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'habitude de transmettre l'exploitation à un seul enfant (en général l'aîné, parfois le dernier né) et la prédominance du modèle nucléaire, coexistaient sans difficulté en Angleterre, dans la France du Nord et dans une grande partie de l'aire germanique, la faible charge démographique garantissant au monde paysan une abondance de terres et des salaires élevés.

De nos trois modèles, la famille-souche est le seul qui ne puisse se concevoir hors d'un contexte juridique précis : celui d'un droit préciputaire qui contraint l'héritier à cohabiter avec les parents jusqu'à la transmission du patrimoine et de l'autorité. Mais on a tout lieu de supposer que l'adéquation entre la forme domestique et la formule juridique s'est faite par ajustements réciproques. Ce que désignent nos modèles familiaux, ce sont à la fois des manières d'habiter et des manières de penser. La nécessité de cohabiter avec les parents renforçait la légitimité du système successoral qui en constituait le fondement. La valorisation du pouvoir patriarcal et des liens privilégiés entre les parents et l'héritier choisi, rendaient la cohabitation désirable ou du moins préférable.

2. La géographie des formes familiales qui vient d'être esquissée postule une certaine stabilité des types d'organisation domestique qui tient à la fois à la relative stabilisation de la société rurale en Europe pendant les trois siècles de la « première modernité » et à la vocation du groupe domestique, instance privilégiée de la socialisation, à transmettre ses principes d'organisation et à se reproduire lui-même.

Mais stabilité ne veut pas dire immobilité et encore moins insensibilité au mouvement de l'histoire. Nous savons maintenant que la famille nucléaire n'est pas un produit de la révolution industrielle. Faut-il pour autant y voir une

forme éternelle... ou enfermée dans la très longue durée ? A-t-elle pris corps avec l'essor agricole du XI<sup>e</sup> siècle comme le pensent certains, ou était-elle déjà largement répandue comme le pensent d'autres, dans le monde romain finissant ? Une fois de plus la quête des origines débouche sur une question insoluble et peut-être sur un faux problème.

Ce qui paraît indubitable en revanche, si nous nous en tenons à l'époque moderne, c'est la tendance du modèle nucléaire à céder du terrain aux autres formes familiales (famille communautaire<sup>32</sup> ou famille souche) dans une conjoncture de tension démographique et de dégradation de l'emploi. Dans l'Allemagne du Sud à la veille de la Guerre des paysans, les enfants voués par la règle de primo ou d'ultimogéniture à quitter le toit familial font valoir de plus en plus souvent leur droit à rester, imposant la constitution de frêrèches.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le nord-ouest de l'Europe — nous l'avons vu à propos de la Norvège<sup>33</sup> — la croissance démographique fait baisser les salaires et la taille des exploitations. De nombreux ménages nucléaires se transforment en familles-souches : les fils aînés préfèrent désormais utiliser leur droit à reprendre l'exploitation familiale, quitte à cohabiter avec les parents en leur versant de lourdes annuités de retraite.

Mutation encore plus récente : la « *stem-family* » irlandaise qui ne s'enracine pas dans les plus lointaines traditions de l'Ile, mais s'est imposée comme formule de survie à la masse des petits paysans, après le traumatisme de la Grande Famine de 1846.

3. Ces trois modèles familiaux sont-ils propres au monde paysan ou sont-ils valables pour l'ensemble de la société ? L'écrasante majorité des données statistiques (dénombrements, états des âmes, etc.) qui permettent à l'historien de les construire, concernent bien sûr le monde paysan. Faut-il s'en étonner s'agissant de sociétés dans lesquelles les neuf dixièmes de la population appartiennent au monde rural ?

En outre, c'est dans le cadre de l'exploitation rurale, par les contraintes extérieures (celles de l'organisation du travail, de la répartition du terroir) ou internes (les règles de transmission des biens et de l'autorité) qui pèsent sur celle-ci, que nos types de formes domestiques trouvent le plus complètement leur raison d'être. On peut donc supposer — sans espoir de pouvoir le prouver historiquement — que ces modèles familiaux sont issus du milieu rural. Mais rien ne nous autorise à réduire leur pertinence au monde rural comme à vouloir en faire des modèles d'organisation indépendants des oppositions et des dénivellations sociales.

La prééminence de tel ou tel modèle étant fonction de sa fréquence, la géographie des formes familiales qui ressort des sources statistiques disponibles écrase certains contrastes pourtant très significatifs. Ainsi pour l'Angleterre, cette répartition géographique — si l'on s'en tient aux valeurs moyennes ou modales — traduit une large et uniforme prédominance du modèle nucléaire et ignore la présence, dans la plupart des paroisses, du manoir seigneurial dont l'imposante maisonnée et l'organisation en ménage complexe surplombe la nébuleuse des familles nucléaires de paysans ou d'artisans comme l'a montré P. Laslett à propos de Goodnestone-Next-Wingham (dans le Kent)<sup>34</sup>.

Ces modèles, avons-nous dit, décrivent des manières d'organiser la production ou la transmission des biens mais aussi des manières de penser l'organisa-



## LES STRUCTURES FAMILIALES

tion sociale. Ils ont donc vocation comme d'autres structures mentales à se diffuser dans le corps social par mimétisme ou par d'autres mécanismes d'appropriation culturelle ; à passer, dans le monde paysan, de ceux qui ont un bien à transmettre à ceux qui n'ont rien ; à circuler également (par l'intermédiaire des migrants) entre milieu rural et milieu urbain.

L'aire de diffusion de ces modèles varie d'une région à l'autre selon l'assise sociale et culturelle du milieu auquel ils s'adressent. C'est pourquoi, dans la France du Nord, la répartition des modèles familiaux semble épouser plus nettement les contours et les contrastes de la société que dans la France méridionale. Dans le premier cas, la cohésion des communautés paysannes accoutumées depuis longtemps, par leurs institutions collectives, à préférer les liens de voisinage aux liens du sang, assure le succès du modèle nucléaire au sein des classes populaires face au monde aristocratique attaché aux principes de la famille-souche. Dans la France du Midi au contraire, classes populaires et classes supérieures partagent un même attachement aux solidarités de lignage et une même vision hiérarchique de la société. Cette communion entretient le prestige de la famille-souche et sa capacité à enjamber les barrières de classe.

André BURGUIÈRE  
*EHESS, Paris*

### NOTES

1. Peter LASLETT, *Household and Family in Past Time*, Cambridge, 1972.
2. Antoinette FAUVE-CHAMOUX, « Les structures familiales au royaume des familles-souches : Esparros », *Annales ESC*, 1984, n° 3, p. 514.
3. Richard WALL, Jean ROBIN, Peter LASTETT édés, *Family Forms in Historic Europe*, Cambridge, 1983.
4. John HAJNAL, « European Marriage Patterns in Perspective », dans D. EVERSLEY éd., *Population in History*, Londres, 1965.
5. John HAJNAL, « Two Kinds of Preindustrial Household Formation System », dans *Family Forms in Historic Europe*, *op. cit.*
6. Peter LASLETT, *Un monde que nous avons perdu*, Trad. frse, Paris, 1969.
7. J. HAJNAL, *op. cit.*, n. 5.
8. Données statistiques citées par J. HAJNAL, *op. cit.*, n. 5.
9. Jean-Noël BIRABEN, « The Inhabitants of Montplaisant in 1644 », dans *Household and Family...*, *op. cit.*
10. Peter LASLETT, « Le brassage de la population en France et en Angleterre aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », *Annales de Démographie historique*, 1968.
11. Peter LASLETT, « Family and Household as Work Group and Kin Group : Areas of Traditional Europe Compared », dans *Family Forms...*, *op. cit.*
12. Lutz BERKNER, « Inheritance Land Tenure and Peasant Family Structure. A German Regional Comparison », dans *Family and Inheritance*, Jack GOODY et E. P. THOMPSON édés, Cambridge, 1976.

13. Le cas des pays baltes peut se discuter. La taille souvent considérable des ménages, leur structure complexe et fréquemment polynucléaire, le régime domanial dans lequel ils sont insérés — avec le système de la corvée —, tous ces traits les apparentent au modèle « communautaire ». Mais dans certaines régions, comme la Lettonie, l'exploitation est transmise à un héritier unique (Wirth) et les autres enfants vont s'engager ailleurs comme valets (Knechte), donnant au groupe domestique un profil de famille-souche.

14. Peter CZAP, « A Large Family : the Peasant's Greatest Wealth. Serf Household in Mishino Russia », dans *Family Forms...*, *op. cit.*

15. Pierre J.-B. LEGRAND-D'AUSSY, *Voyage en Haute et Basse Auvergne*, Paris, 1788.

16. Peter CZAP, *op. cit.*

17. Carlo PONI, « Share Cropping Households and the Farm », *Colloque de Trieste* (à paraître).

18. R. S. SCHOFIELD, E. A. WRIGLEY, *The Population History of England (1541-1871)*, Londres, 1981.

19. A. FAUVE-CHAMOUX, *op. cit.*

20. A. COLLOMP, « Alliance et filiation en Haute Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1977, n° 3.

21. Nicole CASTAN, « La criminalité familiale dans le ressort du Parlement de Toulouse (1690-1730) », dans *Crimes et criminalité en France sous l'Ancien Régime*, Cahiers des Annales, Paris, 1971 ; Yves CASTAN, *Honnêteté et relations sociales en Languedoc (1715-1780)*, Paris, 1979 ; Élisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage*, Paris, 1982 ; Alain COLLOMP, *La maison du Père. Famille et village en Haute Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1983.

22. Peter CZAP, *op. cit.*

23. Abel POITRINEAU, « Le mariage auvergnat vu à travers les dispenses de consanguinité du diocèse de Clermont à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Aimer en France*. Colloque de Clermont-Ferrand, 1980.

24. A. CHAYANOV, *Theory of Peasant Economy* (traduction américaine du russe), Homewood (Illinois), 1966.

25. Witold KULA, « La seigneurie et la famille paysanne en Pologne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, 1972, n° 4-5.

26. W. KULA, *op. cit.*

27. Abel POITRINEAU, *op. cit.*

28. Carlo PONI, *op. cit.*

29. S. DYRVIK, « Domestiques et fonction productive : l'évolution des ménages norvégiens (1780-1850) », *Colloque de Trieste* (à paraître).

30. R. WALL, « The Household. Demographic and Economic Change in England, 1650-1970 », dans *Family Forms in Historic Europe*, *op. cit.*

31. D. SABEAN, « Famille et tenure paysanne. Aux origines de la guerre des Paysans en Allemagne », *Annales ESC*, 1972, n° 4-5.

32. J'emprunte la notion de *famille communautaire* au livre de Hervé LE BRAS et Emmanuel TODD (*L'Invention de la France*, Paris, 1981), mais sans lui donner le même contenu. Pour eux il s'agit d'un des trois types de « sentiment familial » qui se partagent l'espace culturel français. Ils le conçoivent comme la combinaison d'une structure domestique complexe et d'un contrôle des mariages relativement faible. Pour moi, il s'agit essentiellement d'un idéal d'organisation domestique qui vise à rassembler sous un même toit un grand nombre d'apparentés pour disposer d'une large quantité de main-d'œuvre familiale, c'est-à-dire non salariée.

33. S. DYRVIK, *op. cit.*, n. 29.

34. P. LASLETT, *op. cit.*, n. 6.